



Les G.D.S du Bassin Allaitant

Clermont Ferrand, le 2 octobre 2008

**Monsieur le Ministre de l'Agriculture
et de la Pêche
78, rue de Varenne
75349 PARIS Cedex 7**

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, les éleveurs de la zone allaitante et du grand Massif Central sont très inquiets à propos de la Fièvre catarrhale, tant pour ses conséquences sanitaires que commerciales. Conscients des difficultés qui s'annoncent, les Groupements de Défense Sanitaire du Bassin allaitant (départements 03, 12, 15, 18, 19, 21, 23, 36, 42, 43, 46, 48, 58, 63, 71, 81, 89) réunis le 2 octobre à Clermont Ferrand tiennent à vous faire les propositions suivantes.

La mise à disposition de vaccins, sérotypes 1 et 8, est impérative pour la campagne de prophylaxie qui débute ces semaines. Si nous voulons obtenir une couverture vaccinale satisfaisante et dans des conditions acceptables, il faut engager les vaccinations au plus tard au 1^{er} décembre 2008, ce qui suppose d'avoir les vaccins disponibles pour cette date en quantité suffisante pour l'ensemble du territoire. Nous ne pourrions admettre et défendre une vaccination rendue obligatoire qu'à cette condition.

Si pour des raisons financières, administratives ou techniques, cette échéance ne peut être respectée, nous demandons que la vaccination devienne alors volontaire et que les vaccins disponibles puissent être rendus librement accessibles aux éleveurs par les canaux habituels de distribution des médicaments vétérinaires, à savoir les cabinets vétérinaires, les pharmaciens et les groupements agréés pour un programme sanitaire d'élevage (PSE). Ce dernier point suppose l'inscription des vaccins F.C.O sur la liste dérogatoire au même titre que les vaccins contre les pathologies d'élevage.

Car, malgré son caractère réglementé, la F.C.O est avant tout une pathologie d'élevage, non zoonotique, et donc d'abord l'affaire des éleveurs et de leur filière. C'est la raison pour laquelle nous demandons de pouvoir protéger par nous-mêmes notre cheptel en réalisant la vaccination comme nous le faisons pour d'autres pathologies et comme nous y autorise le Code Rural. Cependant, nous admettons fort bien que la vaccination certifiée pour les exportations soit confiée à une tierce personne comme le vétérinaire sanitaire.

Par ailleurs la vaccination contre le sérotype 1, et éventuellement d'autres sérotypes, étendue à l'ensemble du territoire pose la question du statut des zones encore indemnes à l'égard de ce sérotype. A l'instar d'autres pays européens comme l'Italie ou l'Espagne, nous demandons que puissent être reconnues comme indemnes des zones vaccinées lorsqu'un réseau de surveillance tel que celui que vous avez instauré permet d'assurer ce statut. Nous vous demandons d'œuvrer rapidement comme vous l'avez annoncé pour une évolution de la réglementation européenne dans ce sens ou de rechercher des accords bilatéraux avec nos principaux partenaires commerciaux.

Cette reconnaissance devrait permettre aux animaux vaccinés en zone indemne d'être considérés comme protégés après le délai d'acquisition de l'immunité indiqué par les fabricants de vaccins et sans tenir compte du délai sécurisé de 60 jours exigé en zone contaminée. Vous comprendrez aisément que le raccourcissement de ce délai offre un intérêt majeur pour la commercialisation de nos animaux.

Enfin , il nous semble qu'il est urgent d'adapter dans SIGAL un module ergonomique permettant une saisie efficace et rapide des vaccinations effectuées ; il suffit pour cela de s'appuyer sur le modèle existant pour la gestion de la vaccination IBR. Un tel outil permettrait de faciliter la certification des animaux exportés, le suivi de la vaccination (gestion des rappels) et la gestion des financements associés à la vaccination. Nous vous demandons donc de mettre tout en œuvre pour que cette adaptation se réalise dans les meilleurs délais, ce qui ferait des économies de temps et d'argent pour les G.D.S donc pour l'Etat.

Comme vous l'avez compris, notre objectif est avant tout de protéger notre cheptel, qui est notre capital et notre outil de travail, et de maintenir nos ventes. Les échanges du Sommet de l'Elevage ont montré une large convergence de nos vues avec nos principaux partenaires commerciaux. Nous ne voulons pas revivre les errements dramatiques de la dernière campagne, beaucoup d'éleveurs n'y survivraient pas. C'est pourquoi nous vous demandons de faire votre possible pour nous aider à surmonter cette nouvelle crise. Nos propositions ne visent que cet objectif, et nous vous remercions d'y donner bonne suite.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

Pour les Présidents des G.D.S 03, 12, 15, 18, 19, 21, 23, 36, 42, 43, 46, 48, 58, 63, 71, 81, 89

Alain ESCURAT, président de la F.R.G.D.S. Bourgogne

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.